

Vœu 2024-001

Urbanisme – Vœu de la Communauté de Communes contre le dossier d'enquête publique en cours pour l'implantation de l'entreprise SOLVALOR sur la Commune de Bessières

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 février 2024.

Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aöli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
Mme BLANCHARD ESSNER Sonia a donné pouvoir à M. RICHARD Jean-Louis
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès
Mme DELTORT Florence a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges
M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 06 | Membres absents - 01

Vœu 2024-001

Exposé

La société SOLVALOR a pour projet la création et l'exploitation d'une plateforme de tri-transit, de terres et sédiments non dangereux, non inertes, inertes et dangereux, et le traitement et la valorisation de déchets non inertes non dangereux et dangereux.

La plateforme de SOLVALOR a pour vocation d'accueillir par voie routière :

- Des matériaux, issus de chantier de dépollution ou de déconstruction,
- Des sédiments issus des opérations de dragage.

Ces déchets, en fonction de leur nature, seront traités sur site par lavage, ou en biocentre pour produire des éco-matériaux (sable, graves) qui pourront être dirigés vers différentes filières tels que les matériaux de construction (mobilier urbain), les techniques routières, les remblais, ou matériaux de sablage.

Les terres et sédiments réceptionnés proviendront majoritairement d'une zone centrée sur le département de la Haute-Garonne.

Le volume instantané maximal entrant sera à la mise en activité de 26 550 m³ (soit 48 000 t), pour un volume de matériaux issus du traitement de 11 650 m³ (17 600 t).

Une enquête publique est ouverte pour une durée de trente jours du 05/02/2024 - 9h00 au 06/03/2024 - 17h00 (sauf prolongation décidée par le commissaire enquêteur) sur le territoire de la commune de Bessières pour connaître et constater les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter de l'installation d'une plateforme de transit, de traitement et de valorisation de terres et sédiments inertes et non inertes.

Le périmètre des risques et inconvénients de ce projet a été défini sur 3 km autour de la zone d'implantation, les communes de La Magdelaine sur Tarn, Bondigoux, Montjoire, Paulhac, Buzet sur Tarn, Roquemaure, Mirepoix sur Tarn et Vacquiers sont concernées.

La Communauté de Communes est également concernée car le projet s'inscrit sur la Commune de Bessières, à proximité de la Zone Économique du Triangle et concerne des communes du territoire Val'Aigo.

La Commune de La Magdelaine sur Tarn a indiqué sa volonté d'émettre un avis négatif sur ce projet.

Bien que n'étant pas sollicitée officiellement, la Communauté de Communes souhaite émettre un avis et demander une réunion publique.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'émettre un avis défavorable** sur le dossier d'enquête publique en cours sur la Commune de Bessières concernant l'implantation de l'entreprise SOLVALOR tel qu'il a été présenté,
- **De demander** l'organisation d'une réunion publique auprès du Commissaire Enquêteur

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme. Agnès PREGNO

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

06 MARS 2024



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMCULIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.